

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le jeudi 20 juin 2024 à 17 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Aglaia Revelakis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant et Louise Lortie, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers Nicholas Borne, David De Cotis, Paolo Galati, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis et Claude Larochelle sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

À la demande de la présidente du conseil, la greffière mentionne que les avis de convocation ont été valablement notifiés à tous les membres du conseil par un moyen technologique.

CM-20240620-637

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2343

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2343 à TLA Architectes inc. au montant total de 1 618 158,15 \$, pour les services professionnels en architecture pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «Services durant la conception (incluant les services durant l'appel d'offres)», au montant de 932 228,80 \$;

la section B «Services durant la construction», au montant de 501 969,35 \$;

ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;



la section C «Enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 183 960 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2343.

ADOPTÉ

(SD-2024-3054)

CM-20240620-638

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2344

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2344 à EMS Structure inc. au montant total de 824 945,63 \$, pour les services professionnels en génie civil et structure pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «Services durant la conception (incluant les services durant l'appel d'offres)», au montant de 572 000,63 \$;

la section B «Services durant la construction», au montant de 201 206,25 \$;

ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la section C «Enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 51 738,75 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2344.

ADOPTÉ

(SD-2024-3055)

CM-20240620-639

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2345

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian

APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:



d'adjuger le contrat DOS-2345 à Les Services EXP inc. au montant total de 2 129 337 \$, pour les services professionnels en génie électrique, mécanique et télécommunications pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A «Services durant la conception (incluant les services durant l'appel d'offres)», au montant de 1 477 428,75 \$;

la section B «Services durant la construction», au montant de 548 430,75 \$;

ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la section C «Enveloppe budgétaire prédéfinie», au montant de 103 477,50 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2345.

ADOPTÉ

(SD-2024-3056)

À 17 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière